

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. SIMONIN Denis



14/2026 – TRAVAUX RUE NEUVE : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué à l'urbanisme, travaux, voirie et sécurité, rappelle les travaux d'aménagement de la Rue Neuve. Outre les travaux de terrassement, de revêtements, de bordures et caniveaux, y sont intégrés des aménagements de cheminement piéton visant à sécuriser leurs déplacements et favoriser la cohabitation véhicules / circulation douce.

A cette fin il précise que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, collecté par l'Etat, puis réparti par le Département, au bénéfice des communes, est attribué sous forme de subvention dans le cadre de projet visant à l'amélioration de la sécurité routière.

A ce titre, il est proposé de présenter une demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Rue Neuve.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2334-24 et R 2334-10 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de limitation de vitesse ;

Vu la délibération n°08/2026 du 2 février 2026 portant adoption du budget communal ;

Considérant le projet d'aménagement de la voirie de la Rue Neuve ;

Considérant que cette voie présente des enjeux de sécurité liés à la cohabitation entre

véhicules et circulation douce ;

Considérant que le projet prévoit notamment, la matérialisation de cheminement piéton, une circulation à vitesse limitée, des aménagements et une signalisation visant à renforcer la lisibilité et la sécurité des espaces partagés ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent pleinement dans les objectifs de sécurisation des déplacements et d'amélioration du partage de l'espace public, éligibles au financement au titre du produit des amendes de police,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à montant ht : 1 052 592 € soit montant ttc : 1 263 110.40 €

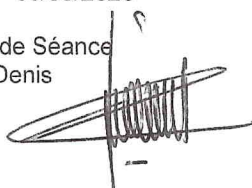
Le conseil municipal est invité à délibérer afin de :

- d'approuver le projet d'aménagement de la Rue Neuve, dont les dispositifs d'aménagement visant à sécuriser et favoriser la cohabitation véhicules / circulation douce ;
- de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, programmation 2026, pour un montant de 36 000 € (80 % du montant plafond des travaux 45 000 € ht) ;
- d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'instruction et la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Secrétaire de Séance
M. SIMONIN Denis



Le Maire
Pascale DEVALLEE

